

DEPARTEMENT MARNE
ARRONDISSEMENT EPERNAY
CANTON ESTERNAY
Commune
De COURGIVAUX

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de COURGIVAUX (51310)
Par suite d'une convocation en date du 14 septembre 2020 les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 18 septembre 2020 à 20 heures 15 sous la présidence de Sylvie LEFRANC Maire

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 9

Présents Alain BONNART, Sylvie LEFRANC, Vanessa MALLET
Xavier HETIER, Emmanuel NAROZNY, Arnaud TEMPLIER,
Dominique BULAND,

Absents Excusés : Sébastien GOUJAT (donne pouvoir à Mme LEFRANC Sylvie) Dominique FORLINI, Sylviane BACHELIER, Pascal COCHET (donne procuration à M. HETIER) Secrétaire de séance : M. BONNART Alain

Séance du 18 septembre 2020

Délibération : 2020-09-18/01 : Décision modificative achat fauteuil

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2020 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Dimin. de crédits	Augm. de crédits	Dimin. de crédits	Augm. de crédit
 FONCTIONNEMENT				
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	209.88	0.00	0.00	0.00
TOTAL D 011 Charges à caractère général	209.88	0.00	0.00	0.00
D-023 : virement à la section d'investissement	0.00	209.88	0.00	0.00
TOTAL D 023 Virement à la section d'investissement	0.00	209.88	0.00	0.00
Total FONCTIONNEMENT	209.88	209.88	0.00	0.00
 INVESTISSEMENT				
R-021 virement de la section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	209.88
TOTAL R 021 : virement de la section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	209.88

D-2183 Matériel de bureau et matériel informatique	0.00	209.88	0.00	0.00
TOTAL D 21 : immobilisations corporelles	0.00	209.88	0.00	209.88
TOTAL INVESTISSEMENT	0.00	209.88	0.00	209.88
Total Général		209.88		209.88

La présente décision modificative est équilibrée en dépenses et recettes à 209.88 €.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°... telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'**unanimité** la proposition ci-dessus.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Courgivaux, le 18 septembre 2020
La Maire, Sylvie LEFRANC

Vote :
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

